

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MANIFESTATION « BALADE TOURISTIQUE ITINERANTE »</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 31 Votants : 36 Délib. n° 10a – 04/03/2021</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-et-un, le 04 mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de Jacques GARSAU 1^{er} vice-Président.

Date de la convocation : vendredi 26 mars 2021

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoît (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), Claude GOMEZ (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : DOMENECH Alain (T), ROMERO Pierre (T),

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), BURGHOFFER William (T) à GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), NOGUERA Laurence (T) à OLIVE Robert (T), TRAFI Pascal (T) à VILA Patrice.

CONSIDERANT que la manifestation Balade touristique itinérante en Roussillon Conflent, nécessite la définition d'un règlement intérieur, validé par le conseil communautaire, afin de préciser :

- son cadre juridique
- les aspects relatifs aux modalités tarifaires
- les aspects relatifs à son bon déroulement

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal, sur la présentation du projet de règlement intérieur de la manifestation, en date du 04 février 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE le règlement intérieur de la manifestation « Balade Touristique Itinérante »

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/03/2021 066-246600415-20210304-DE_009_2021-DE